

Réaction d'Anne Hidalgo sur l'avenir de l'Institut des cultures d'Islam

A la suite de certains articles et prises de position concernant l'Institut des cultures d'Islam (ICI), la Maire de Paris tient à réaffirmer son engagement à pérenniser l'institution sur les deux sites actuellement occupés : rue Stephenson, avec la coexistence de surfaces dédiées au culte et à la culture, et rue Léon afin d'en faire, après concertation et travaux, le second site pérenne de l'ICI.

Cette solution tient compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur la ville et du cadre juridique défini par la jurisprudence administrative. Ainsi, la Ville de Paris n'envisage pas, pour des raisons budgétaires – le coût de l'opération serait de 16M€ – et d'opportunité, d'implanter le deuxième bâtiment de l'ICI rue Polonceau comme cela fût initialement envisagé.

La Ville a par ailleurs pris connaissance de l'arrêt de la Cour administrative d'appel annulant une délibération de 2013 relative à l'immeuble de l'Institut des Cultures d'Islam (ICI), rue Stephenson dans le 18ème arrondissement.

Le projet original est basé sur une stricte séparation des volumes de l'espace culturel, géré par l'ICI, et des volumes dédiés au culte, cédés de manière temporaire à une association. La décision de la Cour ne concerne que la partie, minoritaire, dédiée au culte. La partie culturelle, dont la Ville est propriétaire, relève d'une autre délibération que celle annulée par l'arrêt et n'est ainsi pas en cause.

La Ville note que la Cour ne conclut pas à une méconnaissance de la loi de 1905. La décision se fonde sur la particularité des statuts de l'association à laquelle le bail a été octroyé pour gérer la partie culturelle de l'ICI.

Aussi, tout en prenant en compte cette décision, la Maire de Paris s'engage à proposer au Conseil de Paris, dans les mois qui viennent, un projet pour qu'un lieu de culte musulman voie le jour rue Polonceau, aux conditions juridiques et financières satisfaisantes, sans cohabitation avec un espace culturel.